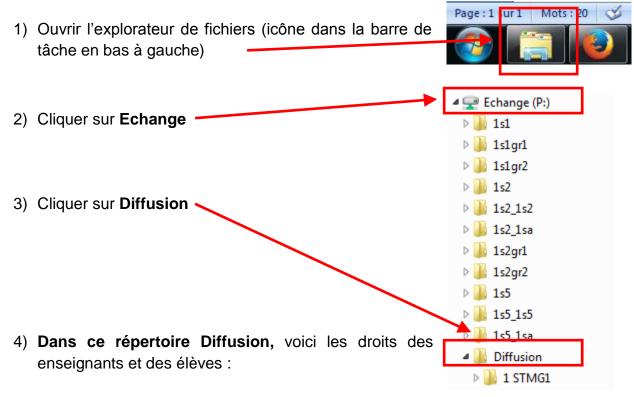
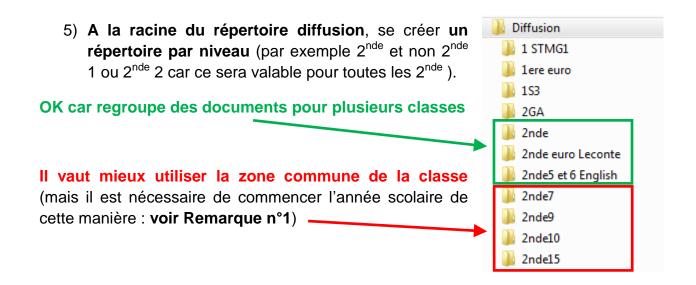
## Echanger des documents avec les élèves

## de plusieurs classes



- ✓ Les enseignants ont tous les droits sur les répertoires et les fichiers. Ils peuvent créer, renommer, déplacer et supprimer des répertoires. Ils peuvent ouvrir, lire, déplacer, copier, créer, modifier, et supprimer les fichiers.
- ✓ Les élèves n'ont que les droits de lecture et ouverture de fichiers. Ils peuvent ouvrir un répertoire. Ils peuvent aussi ouvrir et lire un fichier. Ils ne peuvent ni créer, ni modifier, ni déplacer, ni supprimer un répertoire ou un fichier.

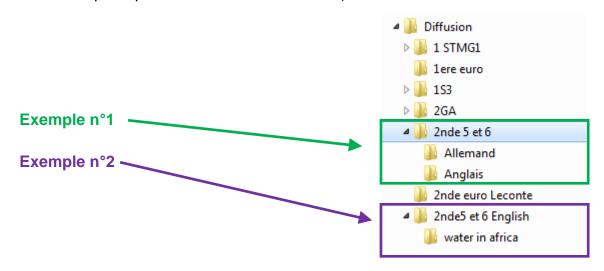


Remarque n°1: le fonctionnement avec le répertoire Diffusion remplace le fonctionnement avec les zones communes en début d'année scolaire car chaque enseignant n'a pas encore accès aux zones communes de toutes ses classes. Après les vacances de Toussaint, une fois les services des enseignants remontés au Rectorat, chaque enseignant retrouve les zones communes de ses classes.

Remarque n°2: dans le répertoire Diffusion, les appellations 2<sup>nde</sup> 1 et 2<sup>nde</sup> 2 sont redondantes avec les zones communes des ces classes. Si ces répertoires contiennent des documents spécifiques à chaque classe, il est préférable qu'ils soient déplacés dans la zone commune de la classe. Sinon, il est préférable de regrouper les documents par niveau, puis par matière.

Remarque n°3: éviter les doublons de gros fichiers (comme les vidéos par exemple) afin de ne pas saturer les serveurs. Il y a de la place, mais pas illimitée.

6) Dans le répertoire par niveau, créez-vous un sous-répertoire par matière (par exemple anglais, allemand...) ou toute autre organisation permettant de regrouper des documents à rendre disponibles pour plusieurs classes (cela évite de répéter plusieurs fois le même travail).



Autres organisations à imaginer...